



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL À PROJETS 2023

COOPÉRATION SPORTIVE INTERNATIONALE



Mission des affaires européennes et internationales

Préambule - mot de la directrice

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des fédérations,
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des établissements,

En l'espace d'un an et demi, la France va accueillir sur son territoire trois événements sportifs d'envergure mondiale : championnats du monde de ski à Courchevel-Méribel dans moins d'un mois, coupe du monde de rugby dans 8 mois et Jeux Olympiques et Paralympiques dans 18 mois. Cette série d'événements crée de fortes attentes de la part de nos partenaires étrangers, autorités publiques et mouvement sportif confondus, que ce soit sur les conditions d'entraînement et d'accueil des délégations ou sur le modèle et l'héritage de ces échéances sportives. Comme vous pouvez certainement le constater, le nombre de sollicitations va croissant pour le Ministère des sports et des JOP, que ce soit pour son administration centrale ou ses réseaux. Je constate que ces événements induisent aussi une évolution très positive dans la manière dont le sport est considéré avec une place de plus en plus importante dans notre projet de société.

Je vous invite ainsi à prendre part à cet appel à projets « relations internationales », qui vise à accompagner les fédérations et établissements dans leurs projets de coopération internationale, afin de profiter pleinement de cet élan, en mettant en avant les valeurs universelles que nous défendons dans nos politiques publiques. En vous inscrivant dans les priorités géographiques et thématiques de cet appel à projet, les projets que vous porterez viendront contribuer à l'ambition diplomatique de la France en matière sportive.

Le vif succès remporté par cet appel à projets l'an dernier a conduit la Direction des sports à ne sélectionner que les projets répondant le mieux aux priorités énoncées et apportant des garanties sur l'impact des actions mises en place. La Mission des affaires européennes et internationales se tient à disposition pour vous informer et vous conseiller : un webinaire d'information sera organisé très prochainement.

Fabienne Bourdais, directrice des Sports



Sommaire

Table des matières

I-	Introduction	3
II-	Enjeux et objectifs.....	3
III-	Eligibilité.....	5
A.	Types d'organisations soutenues	5
B.	Types d'actions soutenues	6
C.	Pays prioritaires.....	7
D.	Critères d'évaluation des projets	7
IV-	Calendrier.....	8
V-	Procédure de dépôt des candidatures.....	9
VI-	Suivi et évaluation des projets	9
VII-	Versement du financement pour les projets retenus.....	9
VIII-	Communication.....	10
IX-	Contacts utiles	10



I- Introduction

Le sport contribue au rayonnement de la France et à son influence en Europe et plus largement dans le monde. À l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et des autres événements sportifs internationaux accueillis en France, cet appel à projet s'inscrit dans la volonté de participer à l'héritage durable que vont laisser ces derniers dans le paysage sportif français et international. Son objectif est d'inciter les fédérations sportives françaises et les établissements à aller chercher de l'expertise ou exporter l'expertise sportive française à l'international et à participer au renforcement des liens bilatéraux. Les actions de coopération proposées devront donc être cohérentes avec les objectifs diplomatiques de l'État français en matière sportive, tels qu'énoncés dans ce cahier des charges.

Dans le cadre de cet appel à projets, les échanges d'expertise (cadres techniques, formateurs, arbitres...) sont éligibles à un soutien financier. Les échanges de sportifs peuvent être également financés de manière marginale, à condition de les circonscrire à l'une des priorités précisées dans les critères de l'appel à projets, ou en complément d'échanges d'experts, de cadres techniques, de formateurs, et avec un objectif de mission clairement précisé.

II- Enjeux et objectifs

L'enjeu de cet appel à projets est de favoriser et développer les échanges de bonnes pratiques et d'expertises avec nos homologues étrangers. Les actions qui s'inscrivent dans les objectifs suivants seront particulièrement considérées :

- **Objectif 1 : assurer la réussite du sport français de haut niveau**

Le renforcement mutuel, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale, de l'expertise et du savoir-faire des cadres, des entraîneurs, des éducateurs, des formateurs et des arbitres, participe à la préparation des JOP 2024 et plus largement au **rayonnement de la France à l'international**. Les projets pourront viser à approfondir et améliorer la connaissance des méthodes d'entraînement, de détection, de formation, de profilage, de préparation mentale et physique, des soins, etc. qui ont permis à d'autres pays, dans une discipline donnée ou dans plusieurs disciplines, de connaître une réussite sportive incontestable sur le long terme.



- **Objectif 2 : préserver l'intégrité, l'éthique et la bonne gouvernance dans le sport**

La lutte anti-dopage, la lutte contre la manipulation des compétitions sportives, la promotion de la bonne gouvernance (démocratie, transparence, indépendance, pluralisme, prévention des conflits d'intérêt, égalité femmes hommes dans les instances de gouvernance), la prévention des violences et le respect des droits humains sont autant d'éléments essentiels au soutien des valeurs positives du sport. Ils constituent le socle du modèle sportif français et concernent tout à la fois l'environnement médiatique, l'organisation sportive aux plans national et international, et les sportifs eux-mêmes. Ceux-ci peuvent être les premières victimes des dérives potentielles mais aussi les premiers bénéficiaires des bonnes pratiques sportives. Les projets proposés pourront prendre la forme d'échanges d'expertise de terrain ou de séminaires/conférences sur les méthodes utilisées pour la promotion et la mise en œuvre d'un sport éthique et intègre. Ils aboutiront à des productions de lignes directrices à partager, d'outils de promotion et de prévention, ou encore à des échanges d'expériences.

- **Objectif 3 : développer le sport de masse et réduire les inégalités d'accès à la pratique**

Avec pour toile de fond l'objectif d'atteindre les 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024 et la volonté de s'inscrire dans les objectifs de développement durable de l'ONU, cet appel à projets entend soutenir les actions qui visent à inclure les publics éloignés de la pratique sportive. Il a notamment pour but de promouvoir les échanges de bonnes pratiques entre organisations mettant en place des actions spécifiques qui visent à développer :

- **la pratique à destination des personnes en situation de handicap**
- **le sport en entreprise**
- **le sport loisir**
- **le sport santé**
- **une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans le sport**, que ce soit dans l'accès aux pratiques sportives, aux métiers du sport, à l'accès aux postes de responsabilité, ou à la médiatisation du sport, ainsi que dans la lutte contre toutes les formes de discriminations, notamment le sexisme et les violences faites aux femmes.



- **Objectif 4 : mettre en valeur l'expertise française en matière de formation et de professionnalisation**

La diffusion et l'exportation du savoir-faire français à l'étranger passent notamment par **la mise en valeur de notre offre de formation**. Les projets pourront ainsi porter sur la promotion et l'implantation de cette offre à l'étranger, l'augmentation de l'attractivité et de la réputation des formations et des diplômes français à l'international, et le renforcement de l'employabilité des ressortissants français en dehors de nos frontières (entraîneurs, éducateurs, formateurs). Les projets pourront notamment s'appuyer sur l'expertise de la filière sport et des clubs sport implantés au Qatar, en Chine, au Japon et en Côte d'Ivoire.

Une attention particulière sera accordée aux projets promouvant le développement de l'apprentissage des fondamentaux sportifs (aisance aquatique/lutte contre les noyades, savoir rouler à vélo en toute sécurité) dès le plus jeune âge.

III- Eligibilité

Le soutien du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques est conditionné à la réception sur le formulaire d'évaluation du bilan des actions précédemment financées dans le cadre de l'édition 2022 de l'appel à projets "Coopération sportive internationale".

Le cofinancement maximum d'un projet s'élève à 60% du budget total du projet. Les porteurs de projets sont donc encouragés à mobiliser des financements diversifiés, propres et multipartites, gages de durabilité du projet. Les projets présentant une logique partenariale seront étudiés avec attention.

A. Types d'organisations soutenues

Le présent appel à projets s'adresse aux :

- **Fédérations sportives agréées du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques** en règle dans le cadre juridique en vigueur et à jour sur le dossier annuel du portail des fédérations ;
- **Etablissements publics nationaux sous tutelle du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques**, à savoir les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS), les écoles nationales, ainsi que le musée national du sport.



Ne sont pas éligibles :

- les clubs sportifs ;
- les organes déconcentrés des organisations listées ci-dessus ;
- toute autre type d'organisation n'étant pas listée ci-dessus.

B. Types d'actions soutenues

Sont éligibles :

- les échanges d'expertise et de bonnes pratiques (cadres techniques, formateurs, arbitres...);
- les échanges de sportifs, **à condition d'en justifier le besoin explicitement ou de les circonscrire à l'une des priorités précisées dans l'instruction du présent appel à projets ou en complément d'échanges d'experts**, de cadres techniques, de formateurs, avec un objectif de mission dûment précisé.



C. Pays prioritaires

Les actions doivent obligatoirement inclure *a minima* un partenaire étranger.

Par ailleurs, les actions portées avec un ou plusieurs partenaires des pays suivants seront particulièrement considérées :

Allemagne, Algérie, Australie, Cameroun, Canada, Chine, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Inde, Italie, Japon, Niger, Sénégal, Royaume-Uni, Tunisie, Ukraine ainsi que les pays situés dans les bassins géographiques des départements et collectivités d'Outre-mer.

Les actions portées en partenariat avec d'autres pays sont également éligibles.

D. Critères d'évaluation des projets

Les critères d'évaluations suivants permettent aux jurys d'évaluer les projets déclarés éligibles et de les départager au regard de leur adéquation avec les objectifs de l'appel à projets.

- Critère 1 : adéquation entre les objectifs du projet et les objectifs fixés par l'AAP.
- Critère 2 : pertinence et réalisme des indicateurs d'objectifs et cohérence avec le budget sollicité.
- Critère 3 : adéquation des pays ciblés par rapport aux pays prioritaires.
- Critère 4 : qualité et opportunité des actions prévues, pérennité du projet et caractère reproductible.

La sélection des projets est réalisée par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Les projets retenus seront financés dans la limite des moyens disponibles.



IV- Calendrier

Ouverture de l'appel à projets (AAP) 2023	7 février 2023
	Les porteurs de projets pourront compléter, dès cette date, le formulaire de dépôt en ligne , dans le respect du cahier des charges.
Webinaire d'accompagnement	16 février 2023 - 10h30
	Afin d'accompagner au mieux les porteurs dans le dépôt de leur candidature, la MAEI organise un webinaire d'une heure visant à répondre aux questions pratiques et de fond. Cliquez ici pour rejoindre la réunion Par ailleurs, vous pouvez adresser vos éventuelles interrogations à l'adresse suivante : ds.maei@sports.gouv.fr
Date limite de dépôt de candidatures	13 mars 2023
	Le formulaire de dépôt en ligne doit être complété dans son ensemble et validé.
Réponse finale – annonce des projets sélectionnés	Fin avril 2023
	Analyse des projets et annonce des projets sélectionnés par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
Période de mise en œuvre des projets	Mai 2023 – avril 2024
	Période de mise en œuvre des projets lauréats pour l'AAP 2023.
Période d'évaluation des projets	Dès la fin du projet et au plus tard en mai 2024
	Date limite de rendu de l'évaluation du projet. Il s'agira de passer en revue les objectifs initialement fixés et leur réalisation. Une grille d'évaluation sera à compléter.



V- Procédure de dépôt des candidatures

La procédure de dépôt des projets est centralisée sur le [lien suivant](#). Il est possible de compléter le formulaire en plusieurs fois, grâce au bouton « enregistrer ».

Une organisation peut déposer plusieurs projets. **Pour chaque projet, un nouveau formulaire doit être renseigné en entier.**

VI- Suivi et évaluation des projets

Les organisations qui auront reçu un financement **s'engagent à fournir un bilan de leurs actions en mai 2023**, ou au plus tard deux mois après la fin de la mise en œuvre du projet. Le bilan prendra la forme d'un formulaire en ligne à compléter qui vous sera transmis par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le ministère se réserve le droit d'effectuer *a posteriori* des contrôles approfondis des projets lauréats (demande de pièces justificatives complémentaires, etc.)

VII- Versement du financement pour les projets retenus

Une notification sera adressée aux porteurs de projets retenus et au représentant légal de l'organisation concernée courant juin, indiquant le montant du financement alloué.

Pour les financements supérieurs à 23 000 euros, une convention sera établie et le versement se fera en deux temps :

- **80% immédiatement**
- **20% restants après envoi du bilan dûment complété**

Dans le cas où le projet retenu n'aurait pas pu être réalisé dans les conditions exposées au moment du dépôt, le porteur s'engage à en informer le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, qui se réserve le droit de demander le remboursement des sommes versées.



VIII- Communication

Un kit de communication sera transmis aux projets lauréats afin de mettre en avant la participation du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

IX- Contacts utiles

Pour toute question, merci de contacter la Mission des affaires européennes et internationales du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques à l'adresse : ds.maei@sports.gouv.fr